



Tribunal judiciaire

Par Fredou

Bonjour,

La partie adverse à rendu ses conclusions le 17/12/2024 et moi en réponse je dois conclure pour le 21/1/2025, est ce que la partie adverse peut verser d'autres documents entre le 17/12/2024 et le 21/1/2025?

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

En toute logique on peut faire verser des pièces jusqu'au moment de l'audience, vu que le but c'est de répondre aux conclusions de la partie adverse .

Après cela dépend quel type de procédure, pour quel instance etc ...

Par Fredou

Tribunal judiciaire pour une histoire de servitude

Par yapasdequoi

Bonjour,
Qu'en dit votre avocat ?

Par Fredou

Pas pu le contacter pour l'instant.

Par yapasdequoi

Il connaît le dossier et on ne peut pas répondre à sa place.